

À une **séance ordinaire du conseil** de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi, tenue en Vidéoconférence ZOOM et centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi, le **19 janvier 2021** à 19 h 30, conformément aux dispositions de la Loi et des règlements, et à laquelle étaient présents : BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville; BELLEFROID Martin, maire de Pike River; BOULIANNE Jean-Yves, représentant de Farnham; BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome; DIONNE-RAYMOND Sylvie, mairesse d'East Farnham et préfète suppléante; DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest; GRAVEL Guy, maire d'Abercorn; JANECEK Pierre, maire de Dunham; LAFRANCE Michel, maire de Sutton; LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg; LÉVESQUE Yves, maire de Bedford; MARTEL Dominique, mairesse de Saint-Ignace-de-Stanbridge; MILLER William, maire de Brome; NEIL Steven, maire de Brigham; PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine; RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station; ROSETTI Caroline, mairesse de Saint-Armand; ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford; TÉTREAU Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge; VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East; VILLENEUVE Louis, maire de Bromont;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Patrick Melchior, préfet et maire de Farnham.

Sont également présents : messieurs Robert Desmarais, directeur général, Denis Beauchamp, directeur du développement économique du CLD, Francis Dorion, directeur général adjoint, madame Nathalie Grimard, directrice du service de la gestion du territoire et le greffier M^e David Legrand, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

Les journalistes Claude Hébert et Cynthia Laflamme sont également présents en mode écoute.

Résolution numéro: 32-0121

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ : ADOPTION DES PRIORITÉS D'INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi doit établir et adopter ses priorités d'intervention en matière de développement local et régional pour l'année 2021, le tout conformément à l'article 18 de l'*Entente relative au fonds régions et ruralité volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* entre la MRC Brome-Missisquoi et le gouvernement du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU :**

D'établir et d'adopter les priorités d'intervention suivantes pour l'année 2021, lesquelles sont :

- a) Mettre à jour et mettre en œuvre le schéma d'aménagement et de développement;
- b) Mettre en œuvre le plan d'action 2017-2021 de la planification stratégique de la MRC;
- c) Soutenir le développement de toutes les communautés du territoire par la mobilisation et le soutien à la réalisation de projets pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique, environnemental et technologique;
- d) Soutenir les conditions favorables à la consolidation et à la création d'emplois;
- e) Soutenir le CLD dans sa mission de développement notamment dans les domaines industriel, touristique, culturel et agroalimentaire;
- f) Soutenir le CLD dans le développement de l'entrepreneuriat.

De diffuser lesdites priorités d'intervention sur le site internet de la MRC Brome-Missisquoi et de les transmettre à la ministre des Affaires municipales et l'Habitation, à titre informatif.

ADOPTÉ

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE 22^E JOUR DE JANVIER 2021**



**M^e DAVID LEGRAND
GREFFIER**